



Agence CLIPPER ARCHITECTURE

Fabrice BURGY & Philippe LUCAS - Architectes Associés

105 bis Av. du Général de Gaulle - 24500 BERGERAC
Tél : 05 53 57 98 77 - contact@clipperarchitecture.fr

SO.GOF.IM. - ERP A USAGE ASSOCIATIF

14 rue du Dr Gaston Simounet
24100 - BERGERAC



RÈGLEMENT DE CONSULTATION

MAÎTRE DE L'OUVRAGE

SAS SO.GOF.IM
16 RUE CADET
75009 - PARIS

ARCHITECTES ASSOCIÉS

CLIPPER ARCHITECTURE
105 bis avenue du Général de Gaulle
24100 - BERGERAC

Date de remise des offres :

7 août 2026 à 17:00

1 - OBJET DE LA CONSULTATION :**Extension et mise aux normes**

Adresse : 14 rue du Dr Gaston Simounet
24100 BERGERAC

2 - CONDITIONS DE LA CONSULTATION :**2.1 - Liste de lots :**

- 1 GROS ŒUVRE
- 2 CHARPENTE - COUVERTURE
- 3 PLATRERIE
- 4 MENUISERIE BOIS
- 5 ELECTRICITE CFO CFA
- 6 CVC
- 7 PEINTURE
- 8 SOLS SOUPLES
- 9 TRAITEMENT DES XYLOPHAGES

2.2 - Les travaux seront traités :

En lots séparés

2.3 - Délais d'exécution :

Les travaux débuteront le : 00/00/0000
La date d'achèvement est fixée au : 00/00/0000

3 - DÉLAIS ET PROCÉDURES :**3.1 - La date limite des réponses à cette consultation est : _____**

Passé ce délai, il ne sera plus possible d'accéder à la plateforme.

Vous avez reçu une invitation par mail à soumissionner à cette consultation, ce mail contient les codes personnels d'accès à votre espace sécurisé sur la plateforme de consultation de CLIPPER ARCHITECTURE.

En cas de difficulté à vous connecter, veuillez contacter :

Pour que votre offre soit recevable, vous devez :

- compléter la DPGF sur votre espace sécurisé, **dans son intégralité et sans modification**,
- y déposer les pièces demandées dans leur intégralité
- avant la date limite de remise des offres.

3.2 - Les entreprises resteront engagées par leurs offres durant :

120 jours à compter de la date limite de remise des offres

3.3 - Les entreprises dont les offres n'auront pas été retenues en seront informées.**3.4 - Les notifications aux entreprises retenues seront transmises dans le délai mentionné à l'article 3.2**

3.5 - En cas de notification tardive au delà de ce délai, la renonciation à son engagement devra être faite par l'entreprise à la personne responsable du marché avant que la notification lui soit signifiée. Dans le cas contraire, l'entreprise resterait irrévocablement engagée vis-à-vis du maître d'ouvrage.

4 - CRITERES D'APPRECIATION :

Offre moins disante.

5 - ACQUISITION DES PIECES :

L'ensemble des pièces du DCE listées ci-dessous sont disponibles en téléchargement sur la plateforme de consultation de CLIPPER ARCHITECTURE.

Documents généraux :

- Règlement de consultation
- Acte d'Engagement
- Attestation de visite
- Charte "chantier propre"
- Planning prévisionnel
- RICT
- PGC
- CCTP - PRESCRIPTION COMMUNES TCE
- CCTP TCE
- CCTP 06 - SANITAIRE-CHAUFFAGE-VENTILATION d.pdf
- PLANS Architecte
- PLAN CVC

En cas de nécessité, vous pouvez demander des compléments d'informations via la plateforme ou par mail.

Dans le cas de pièces complémentaires, elles seront déposées sur la plateforme et donc à télécharger sur celle-ci, afin que toutes les entreprises en aient connaissance.

Aucune pièce ne sera envoyée par mail.

6 - CONTENU DES OFFRES :

L'entreprise devra respecter le cadre de réponse qui lui est fourni.

Le dossier de l'offre de l'entreprise devra être constitué des documents suivants :

- Acte d'Engagement
- Attestation d'assurance RC et RD en cours de validité
- Attestation de visite
- Attestation sur l'honneur
- C.C.A.G. signé par l'entrepreneur
- C.C.T.P. signé par l'entrepreneur
- Charte "Chantier propre"
- D.P.G.F. complété et signé par l'entrepreneur
- Devis à l'entête de l'entreprise
- Engagement fiscal et social
- Planning tâches
- Pouvoirs de la personne habilité à engager le soumissionnaire.
- Règlement de consultation

Toutes ces pièces seront datées, paraphées et tamponnées en original.

Elle sont à déposer sur la plateforme de la consultation de CLIPPER ARCHITECTURE.

7 - RENSEIGNEMENTS :

Pendant la période de consultation, les entreprises pourront obtenir tous les renseignements utiles à l'établissement de leur offre.

Pour les renseignements techniques auprès de :

CLIPPER ARCHITECTURE
105 bis avenue du Général de GAULLE
24100 BERGERAC
tél 05 53 57 98 77
mail : contact@clipperarchitecture.fr

Pour les renseignements administratifs auprès de :

CLIPPER ARCHITECTURE
105 bis avenue du Général de GAULLE
24100 BERGERAC
tél 05 53 57 98 77
mail : contact@clipperarchitecture.fr

Pour les documents complémentaires auprès de :

CLIPPER ARCHITECTURE
105 bis avenue du Général de GAULLE
24100 BERGERAC
tél 05 53 57 98 77
mail : contact@clipperarchitecture.fr

Fait à BERGERAC, le 22/05/2026
Le Maître d'oeuvre, SARL CLIPPER ARCHITECTURE